

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 22

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 22

Convoqués le :
19/06/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20240625-2024-51-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024
Notification : 01/07/2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoints au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Monique SCHALLER, Madame Dominique LANCERON, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Vanessa CARRARA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Rachel NICOLAS, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK

Absents ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Madame Bernadette LAPAQUE

=====

POINT 2024-51- Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Maryse GLEMET

Il est rappelé au Conseil Municipal que le recrutement du personnel de la commune est assujéti à l'établissement du tableau des effectifs par l'assemblée délibérante.

Le tableau des effectifs peut évoluer en fonction de la volonté de création de nouveaux postes ou en fonction des dispositions relatives à l'avancement de grade, ou à la promotion interne.

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 20 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE la modification du tableau des effectifs de la façon suivante :

• La suppression pour information de l'ensemble des postes en accroissement d'activité ci-dessous ;

- Un poste d'adjoint d'animation non-titulaire à 120/151,67ème en accroissement temporaire d'activité,
- Un poste d'adjoint d'animation non-titulaire à 112/151,67ème en accroissement temporaire d'activité,
- Un poste d'adjoint d'animation non-titulaire à 38,48/151,67ème en accroissement temporaire d'activité,
- Un poste d'adjoint d'animation non-titulaire à 73,73/151,67ème en accroissement temporaire d'activité,

- Un poste d'adjoint technique territorial non-titulaire à 129/151,67ème en accroissement temporaire d'activité,
- Un poste d'adjoint technique territorial non-titulaire à 92,02/151,67ème en accroissement temporaire d'activité,
- Un poste d'adjoint technique territorial non-titulaire à 64,57/151,67ème en accroissement temporaire d'activité,
- Un poste d'adjoint technique territorial non-titulaire à 60,50/151,67ème en accroissement temporaire d'activité,
- Un poste d'adjoint technique territorial non-titulaire à 47,50/151,67ème en accroissement temporaire d'activité,

Mais aussi la suppression pour donner suite à des départs ;

- Un poste d'attaché principal non-titulaire à temps complet,
- Un poste d'adjoint d'animation non-titulaire en CDI,

- En contrepartie, la création de plusieurs postes ;

Au titre de l'accroissement temporaire d'activité ;

- Un poste d'adjoint d'animation territorial non-titulaire à 75,72/151,67ème en accroissement d'activité du 01/07/2024 au 10/10/2024,
- Un poste d'adjoint d'animation territorial non-titulaire à 116,38/151,57ème en accroissement temporaire d'activité, de septembre 2024 à juin 2025,
- Un poste d'adjoint technique territorial non-titulaire à 64,20/151,67ème en accroissement temporaire d'activité, du 06/07/24 au 18/04/2025,
- Un poste d'adjoint d'animation territorial non-titulaire à 52,96/151,67ème en accroissement temporaire d'activité, du 01/09//2024 au 05/07/2024,
- Un poste d'adjoint d'animation territorial non-titulaire en accroissement temporaire d'activité à 14,72/151,67ème au mois de juillet, puis du 01/09//2024 au 05/07/2024 à 52,96/151,67ème.

Au titre de l'accroissement saisonnier d'activité pour la période estivale ;

- Un poste d'adjoint d'animation territorial non-titulaire à 144,97/151,57ème en accroissement saisonnier d'activité, du 06/07/2024 au 26/07/2024,
- Un poste d'adjoint d'animation territorial non-titulaire à 126,85/151,57ème en accroissement saisonnier d'activité, du 06/07/2024 au 26/07/2024,
- Un poste d'adjoint d'animation territorial non-titulaire à 150,07/151,57ème en accroissement saisonnier d'activité, du 06/07/2024 au 26/07/2024,

Ainsi qu'au titre des emplois permanents ;

- Un poste d'adjoint technique territorial non-titulaire à 149,50/151,67ème en emploi permanent à compter du 22/08/2024,
- Un poste d'adjoint technique territorial non-titulaire à 97,22/151,67ème en emploi permanent à compter du 01/09/2024,
- Un poste d'adjoint technique territorial non-titulaire à 70,12/151,67ème en emploi permanent à compter du 01/09/2024,
- Un poste d'adjoint d'animation territorial non-titulaire à 146,10/151,67ème en emploi permanent à compter du 01/09/2024,
- Un poste d'adjoint d'animation territorial non-titulaire à 24,35/151,57ème en emploi permanent à compter du 01/09/2024,
- Un poste d'adjoint d'animation territorial non-titulaire à 78,57/151,67ème en emploi permanent à compter du 01/09/2024,
- Un poste d'adjoint d'animation territorial non-titulaire à 124,68/151,67ème en emploi permanent à compter du 01/09/2024,

Dans le cadre de la réussite d'un concours d'un agent contractuel ;

-

Un poste d'animateur titulaire à temps complet,

Dans le cadre du recrutement du Directeur Général des Services au 01/07/2024 ;

- Un poste d'ingénieur principal titulaire à temps complet,
- Un poste de DGS titulaire à temps complet,

Dans le cadre du remplacement du Directeur des Services Techniques au 01/08/2024,

- Un poste d'ingénieur territorial titulaire à temps complet,
- Un poste d'ingénieur territorial non-titulaire à temps complet,
- Un poste de technicien principal de 1er classe titulaire à temps complet,
- Un poste de technicien principal de 2ème classe titulaire à temps complet,
- Un poste de technicien territorial titulaire à temps complet,
- Un poste de technicien territorial non-titulaire à temps complet,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 25/06/2024

Le secrétaire de séance,
Bernadette LAPAQUE



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.

Mise à jour du tableau des effectifs 25/06/2024

TABLEAU DES EFFECTIFS					
GRADES	Cat.	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont TNC	Observations
TITULAIRES					
EMPLOI FONCTIONNEL					
Directeur Général des Services d'une commune de 2000 à 10.000 habitants	A	1	0	0	1 poste à 151,67/151,67
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Attaché principal	A	2	1	0	1 poste non pourvu
Attaché	A	1	0	0	1 poste non pourvu
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	1	0	1 poste non pourvu
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	0	0	1 poste non pourvu
Rédacteur	B	1	0	0	1 poste non pourvu
Adjoint Administratif ppal 1ère cl	C	3	1	0	2 postes non pourvus
Adjoint Administratif ppal 2ème cl	C	4	2	0	2 postes non pourvus
Adjoint administratif	C	5	4	0	1 poste non pourvu
SECTEUR TECHNIQUE					
Ingénieur Principal	A	2	1	0	1 poste à 151,67/151,67 1 poste à 151,67/151,57
Ingénieur	A	1	0	0	1 poste non pourvu
Technicien ppal de 1er cl	B	1	0		1 poste à 151,67/151,57
Technicien ppal 2ème cl	B	2	1	0	1 poste à 151,67/151,67 1 poste à 151,67/151,67
Technicien territorial	B	1	0		1 poste à 151,67/151,67
Agent de maîtrise	B	1	0	0	1 poste à 151,67/151,67
Adjoint Technique ppal 1ère cl	C	3	1	0	2 postes non pourvus
Adjoint technique ppal 2ème cl	C	5	3	0	1 non pourvu (agent en détachement) 1 non pourvu (agent en disponibilité)
Adjoint technique	C	9	8	2	1 poste à 143,46/151,67 1 poste à 120,34/151,67
SECTEUR SOCIAL					
ATSEM ppal 1ère Classe	C	1	1	0	1 poste à 151,67/151,67
ATSEM ppal 2ème Classe	C	2	2	2	1 poste à 123,84/151,67 1 poste à 129/151,67
SECTEUR ANIMATION					
Animateur ppal 2ème cl	B	1	1	0	1 poste à 151,67/151,67
Animateur	B	1	0		1 poste à 151,67/151,67
Adjoint d'animation ppal 2ème cl	C	1	1	0	1 poste à 151,67/151,67
Adjoint d'animation	C	4	3	2	1 poste non pourvu (agent en disponibilité) 1 poste à 78/151,67 1 poste à 94,91/151,67
SECTEUR POLICE					
Chef de service police municipale ppl 1ère classe	B	1	1	0	1 poste à 151,67/151,67
Brigadier – Chef Principal	C	1	1	0	1 poste à 151,67/151,67
SOUS-TOTAL		57	33	6	

CONTRACTUELS					
GRADES	Cat	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont TNC	Observations
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Attaché Principal	A	2	0	0	2 postes à 151,67/151,67
Attaché	A	1	1	0	1 poste à 151,67/151,67
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0	0	1 poste à 151,67/151,67
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	0	0	1 poste à 151,67/151,67
Rédacteur	B	3	2	1	2 postes à 151,67/151,67 1 poste à 24/151,67 (accroissement temporaire)
Adjoint Administratif ppal 1ère cl	C	1	0	0	1 poste à 151,67/151,67
Adjoint Administratif ppal 2ème classe	C	1	0	0	1 poste à 151,67/151,67
Adjoint Administratif	C	3	2	0	2 postes à 151,67/151,67 1 poste à 151,67/151,67 (accroissement temporaire)
SECTEUR TECHNIQUE					
Ingénieur	B	1	0	0	
Technicien	B	1	0	0	
Agent de maitrise	B	1	0	0	1 poste à 151,67/151,67
Adjoint technique ppal 2ème cl	C	2	1	0	1 poste à 151,67/151,67 en CDI
Adjoint technique	C	25	7	7	1 CDI à 117,18/151,67 1 CDI à 134/151,67 1 poste à 149,50/151,67 en emploi permanent, 1 poste à 97,22/151,67 en emploi permanent, 1 poste à 70,12/151,67 en emploi permanent 1 poste à 66,96/151,57 en accroissement temporaire d'activité 1 poste à 64,20/151,67 en accroissement temporaire d'activité, 17 postes non pourvus (accroissements temporaires/saisonniers pour les estivales)
SECTEUR ANIMATION					
Animateur	B	2	1	0	1 poste à 151,67/151,67 1 poste non pourvu
Adjoint d'animation	C	12	8	8	1 poste à 151,67/151,67 en emploi permanent 1 poste à 146,10/151,67 en emploi permanent 1 poste à 78,57/151,67 en emploi permanent 1 poste à 24,35/151,67 en emploi permanent 1 poste à 124,68/151,67 en emploi permanent 1 poste à 52,96/151,67 en accroissement temporaire 1 poste à 116,38/151,67 en accroissement temporaire, 1 poste à 75,72/151,67 en accroissement temporaire d'activité, 4 non pourvus (accroissement temporaires/saisonniers pour les estivales)
SECTEUR SOCIAL					
ATSEM ppal 2ème Classe	C	2	1	1	1 poste à 139,5/151,67 (accroissement temporaire) 1 poste à 129,87/151,67 (remplacement d'un agent en disponibilité)
SOUS-TOTAL		59	22	17	
TOTAL GENERAL		116	55	23	
AUTRES (contrats de droit privé)					
Apprenti		1	0		

